

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 28
Membres présents : 18
Votants : 20
Date de la convocation
18 février 2025

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, VINGT QUATRE FEVRIER à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● **Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :**

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice

● **Etaient représentés :**

Mme DOUAY Sonia par M. DURAND Pierre, M. LAMOTTE Dominique par M. NOCHEZ Didier

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Messieurs M. CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, CHANTRELLE Brice,
VAN OOTEGHEM J. Michel, LESCUREUX André, WABLE Vincent, NOCHEZ Didier

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne
Messieurs LAMOTTE Dominique, VERONT Fabrice, BEAUMONT Joël, MAROTTE Philippe,
DUTILLEUX Olivier, TOURNIQUET Gautier

**Objet : Programme d'aides aux entreprises – Attribution d'une subvention – société Tonda Construction
Rénovation, entreprise dans le secteur du bâtiment à Moreuil**

**Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique,
Tourisme et ESS,**

Vu les statuts et les compétences de la CCALN en termes de développement économique,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 21/02/2024 n°2024_21.02_05 relative au programme d'aides aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21/02/2024 n°2024_21.02_03 relative à la charte d'engagement entre la Région et la CCALN dans le cadre du Schéma Régional d'Economie, d'innovation et d'Internationalisation,
Vu la délibération du 29/04/2024 n°2024_29.04_04 relative à la Convention entre la Région et la CCALN sur le sujet des aides directes aux entreprises intégrant le cadre d'intervention et le règlement des aides,
Vu le dossier de demande d'aides économiques reçu le 1^{er} octobre 2024 de la part de Monsieur Damien TONDA dans le cadre de création de son entreprise à Moreuil,
Vu le compte-rendu du comité d'agrément des aides qui s'est tenu le mardi 28 janvier 2025 à la CCALN en présence de Monsieur Damien TONDA,
Vu les conclusions de la Commission Développement économique du 28 janvier 2025,

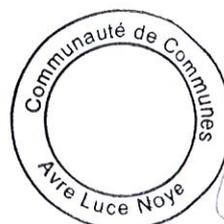
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide de l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise d'un montant de 8 292 euros au profit de la société Tonda Construction Rénovation à Moreuil,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer la convention entre l'entreprise et la CCALN conformément au règlement des aides aux entreprises,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le 29/02/25 27/2/25



Fait et délibéré, le 24 février 2025
à AILLY SUR NOYE

Le Président,

Alain DOVERGNE